

**DELIBERATION**  
**du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE**  
**D23016CCAS**  
**Séance du 12 octobre 2023 à 18 heures 30**

Date de la Convocation  
Le 26/09/2023

Ce jour d'hui le douze octobre de l'an deux mille vingt-trois à 18h30  
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date d'Affichage  
Le 05/10/2023

**Présents :**

**Membres élus :** Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Marie-Thérèse FRAYSSINET

Date de mise en ligne  
de la délibération :  
Le 16/10/2023

**Membres nommés :** Michèle CAMEL, Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 9	Vote pour : 9
Votants : 9	Vote contre : 0

**Absents excusés :** Gérard POUJADE, Francis SERVAIS, Céline TAFELSKI, Bruno VICTORIA

**Secrétaire :** Sophie GRIMAUD ESCORISA

**Objet de la délibération :**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Après lecture du procès-verbal de la séance du de Conseil d'Administration du 4 juillet 2023,

**Et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration, ci-après annexé.

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 12 octobre 2023

**La Vice-Présidente,  
Agnès BRU**



**La secrétaire de séance,  
Sophie GRIMAUD ESCORISA**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.



**Procès-Verbal du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale**  
**Séance du mardi 4 juillet 2023 à 18h30**

**Présents :**

**Membres élus :** Agnès BRU Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Marie-Thérèse FRAYSSINET

**Membres nommés :** Michèle CAMEL, Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Boualem MEGUENI

**Absents excusés :**

Gérard POUJADE Maire Président du CCAS, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Céline TAFELSKI, Bruno VICTORIA, Francis SERVAIS

**Secrétaire :** *En l'absence de Sophie GRIMAUD ESCORISA, Marie-Thérèse FRAYSSINET est nommée secrétaire*

**1. Lecture et délibérations séances précédentes**

Le procès-verbal de la séance du jeudi 6 avril 2023 est approuvé à l'unanimité

**2. Aides aux loisirs**

**a. Loisirs été 2023 (délibération)**

Une aide loisirs d'un montant de 10 € par enfant scolarisé au Séquestre ou 15€ par enfant scolarisé dans un établissement spécialisé sera accordée aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700.

Cette aide vise à encourager la pratique de loisirs collectifs au centre de loisirs du Séquestre, elle sera versée sur présentation de la facture, directement à l'association Espace jeunesse.

**b. Loisirs année scolaire 2023 :2024 (délibération)**

Une aide loisirs d'un montant de 30 € par enfant domicilié au Séquestre et fréquentant le centre de loisirs de l'association Espace jeunesse durant l'année scolaire 2023-2024 sera accordée aux familles dont le quotient familial est inférieur à 500.

Cette aide vise à encourager la pratique de loisirs collectifs, elle sera versée sur présentation de la facture, directement à l'association Espace jeunesse.

**3. Secours aux particuliers**

**a. Secours d'urgence**

**Bons carburant :** le 19 avril 2023 d'un montant de 50 € et le 15 mai 2023 d'un montant de 100 €. Aide accordée afin que cette personne puisse se rendre à son travail.

**Bons alimentaire :** le 13 avril 2023 d'un montant de 150 € pour une personne de santé fragile non véhiculée.

**b. Demandes d'aide (délibération)**

**Demande participation aux frais de classe verte et formation PSC1 :** une maman qui élève seule ses deux enfants, doit régler 105 € au collège Bellevue pour la participation à la classe verte de l'enfant qui entre en 6ème. Elle a fait un premier versement en juin de 50 €, le CCAS a décidé de régler le 2<sup>ème</sup> versement de septembre d'un montant de 55 €, directement au collège.

Le CCAS n'apportera pas d'aide pour les frais de formation PSC1 (gestes de premiers secours) puisque tous les enfants de CM1, CM2 scolarisés au Séquestre ont bénéficiés de cette formation organisée gratuitement, conjointement par l'école et le centre de loisirs. De plus, cette formation est gratuite et obligatoire pour les élèves de 3<sup>ème</sup>.

#### 4. Questions diverses

##### **a. Repas de Noël des seniors (décision de la date)**

Le repas de Noël est offert au séquestrois âgés de 65 ans et plus. Bien que le prix de revient de ce repas représente une dépense relativement importante pour le CCAS, le conseil pense qu'il est important de conserver la même organisation : repas festif servi par les jeunes de l'association Espace Jeunesse. La date du samedi 9 décembre est retenue. Des devis seront demandés pour un repas festif mais simple pour 160 personnes.

##### **b. Partenariat Unis-Cité**

Les 2 binômes de jeunes en service civique, non véhiculés, ont eu des difficultés à honorer leurs rendez-vous chez les personnes accompagnées. Il a été décidé de faire un avenant à la convention de partenariat car les objectifs n'ont pas été atteints. L'action reste néanmoins positive et sera renouvelée à compter d'octobre 2023 avec un seul binôme.

##### **c. Canicule**

Les services de l'Etat ont mis en place un « Plan National Canicule » afin de limiter les effets sanitaires. Comme les années précédentes, par un article sur le journal municipal ou par les médias, les personnes ayant une fragilité sont invitées à s'inscrire sur le registre canicule : aucune inscription à ce jour mais un maillage efficace de la commune par les professionnels de santé et service à la personne en lien avec le CCAS.

La séance est levée à 19h30